

PRESENTATION

Ce sont des câbles de transmission réalisés pour l'échange de signaux analogues et digitaux dans les réseaux statiques en Autriche. Ils s'utilisent en tant que câbles de liaison dans les systèmes de téléphone, fax, telex, modem, systèmes de sécurité systèmes d'alarme incendie, système téléphoniques, systèmes internes d'annonce, de contrôle d'entrée etc. Utilisation pour les signaux, fréquences son et transfert data dans les lieux d'échange d'information de portée électronique qui requièrent des rayons de courbes courtes et de courtes distances. Ils apportent une facilité d'usage pour les lieux étroits grâce à leur bonne flexibilité.

NORMES DE REFERENCE

K35 ÔVE (Autriche)

CONSTITUTION DU CABLE

1 / Conducteurs :

Les conducteurs sont en cuivre recuit de diamètre 0,6mm et 0,8mm.

2 / Enveloppe isolante :

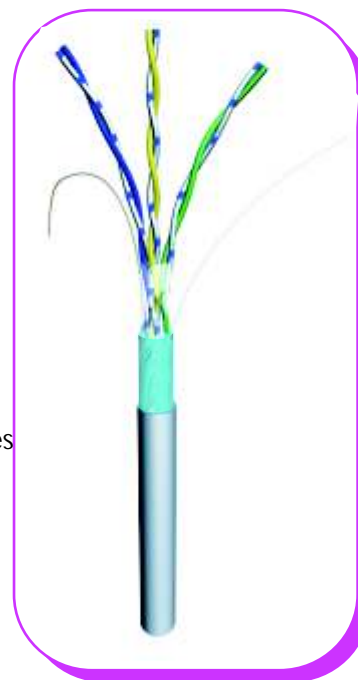
Les conducteurs sont isolés par une couche isolante en PVC massif conforme à la norme Autrichienne ÔVE K35. L'épaisseur de l'isolant est telle que les caractéristiques électriques sont conformes aux spécifications sans toutefois être inférieure à :

- 0,15 mm pour les conducteurs 0,6 mm.
- 0,30 mm pour les conducteurs 0,8 mm.

3 / Assemblage :

L'assemblage est concentrique pour toutes les formations.

Le comptage des paires commence de la couche externe vers la couche interne.



Dans les câbles, les paires sont identifiées par la coloration des conducteurs isolés, conformément au code des couleurs donné ci-dessous :

Nombre de paires	Fil 1	FIL2				
		Bleu	Jaune	Vert	Marron	Noir
1 à 5	Blanc-bleu	1	2	3	4	5
6 à 10	Blanc-Jaune	6	7	8	9	10
11 à 15	Blanc-Vert	11	12	13	14	15
16 à 20	Blanc-Marron	16	17	18	19	20
21 à 25	Blanc-Noir	21	22	23	24	25
26 à 30	Rouge-Bleu	26	27	28	29	30

- Le Fil 1 est marqué par des anneaux simples avec la 2^{ème} couleur correspondante.

4 / Revêtement de l'âme du câble :

L'âme du câble est recouverte d'un ruban en polyester constituant une barrière de protection mécanique et électrique.

5 / Ecran :

Sur le revêtement de l'âme du câble, on dispose un ruban duplex en aluminium recouvert sur une face d'une couche de polyéthylène.

6 / Fil de continuité :

Le fil de continuité est en cuivre étamé de diamètre 0.5 mm. Il est posé longitudinalement sous le ruban métallique et assure la continuité de l'écran.

7 / Gaine de protection :

La gaine est en polychlorure de vinyle, sans plomb et non propagateur de flammes (catégorie C2 suivant NFC 32070 2.1). La couleur de la gaine est grise RAL 7035. (Pour le système d'alarme d'incendie, la couleur de la gaine est rouge)

8 / Marquage de la gaine :

La gaine porte sur une génératrice chaque mètre le message suivant :

F-YAY n x 2 x 0,6 ou 0,8 øVE K35 ss/aa + marquage métrique (000001.m)

n : nombre de paires

ss : n° de la semaine

aa : année sur 2 chiffres

Marquage métrique : xxxxx m (6 caractères suivis de "m" pour mètres)

DIMENSIONS

Câble	Epaisseur moy. de la gaine (mm)	Diamètre moy. sur gaine (mm)
2x2x0,6	1,00	6,0
3x2x0,6	1,00	6,5
5x2x0,6	1,00	7,5
6x2x0,6	1,00	8,0
10x2x0,6	1,00	9,0
12x2x0,6	1,00	9,5
15x2x0,6	1,00	10,5
20x2x0,6	1,20	12,0
25x2x0,6	1,20	13,0
30x2x0,6	1,20	14,0
2x2x0,8	1,00	7,5
3x2x0,8	1,00	8,5
5x2x0,8	1,00	10,0
6x2x0,8	1,00	10,5
10x2x0,8	1,20	13,0
12x2x0,8	1,20	14,0
15x2x0,8	1,20	15,0
20x2x0,8	1,20	17,0
25x2x0,8	1,20	18,5
30x2x0,8	1,40	20,0

CARACTERISTIQUES ELECTRIQUES

	0.6 mm	0.8 mm
1- Capacité (800Hz)	Max.100 nF / km	Max. 100 nF / km
2 - Résistance d'isolation	Min.100 Mxkm	Min.100Mxkm
3 - Résistance de Conversion	Max.130Ohm/km	Max.73,2Ohm/km
4 - Déséquilibre de capacité	Max.300pF/100mt	Max.300pF/100mt
5 - Test de voltage	800V	
6 - Tension d'opération	300V	
7- Rayon de pliage	15xD (Diamètre du câble)	

CONDITIONNEMENT ET LONGUEURS DE LIVRAISON

- Couronnes de 100m
- Longueurs de 500m et 1000m sur bobines.

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES

- Tenue au feu Non propagateur de flammes - Catégorie C2, NFC 32070 2.1.
- Température de fonctionnement -10°C +70°C (flexible) ; -30°C +80°C (Statique)
- Ces câbles ne contiennent aucune substance mentionné dans la Directive Européenne N°: 2002/95/EC (RoHS) du 27 Janvier 2003, relative à la limitation d'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.